

Informations aux candidats souhaitant intégrer une :

2^{de} pro Accompagnement Soins et services à la personne

2^{de} pro Animation Enfance Personnes âgées

2^{de} pro Services aux personnes et aux territoires

Rentrée 2026

Cette fiche signée par l'élève et la famille doit être remise à l'établissement d'origine avant la fin de saisie des vœux.

Au lycée professionnel, les stages ou les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont obligatoires pour l'obtention du CAP ou du bac professionnel.

Elles se déroulent pendant le temps scolaire et votre enfant reste élève.

Pour les formations suivantes (Accompagnement Soins et services à la personne, Animation Enfance Personnes âgées, Services aux personnes et aux territoires) des vaccinations sont exigées pour être accepté sur certains lieux de stage qui font partie du parcours obligatoire de formation (exemple : les lieux auprès d'un public non autonome) :

- la diphtérie
- le tétanos
- la poliomyélite
- l'hépatite B (une preuve de votre couverture immunitaire dès le premier jour de stage)

Pour information :

Dans certains services hospitaliers ou EPHAD la vaccination antigrippe pourra être exigée par le médecin du travail de l'établissement.

Vu et pris connaissance, le _____ / _____ / 2026

Signature du responsable légal :

Signature candidat :